

PRISE EN CHARGE DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

JNISP Arcachon 2016

Valérie VERLINE
Psychologue
AEPSP-SDIS 42



Définition juridique du viol

Le viol :

tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence contrainte, menace ou surprise. La personne doit être abusée contre sa volonté, l'absence de volonté résultant de la violence (physique ou morale) exercée par l'auteur par la contrainte, menace ou surprise.

- Peine: crime passible de 15 ans de réclusion criminelle. 20 ans si la victime est mineure.



Définition juridique du viol

- Le viol entre époux est reconnu depuis 1992.
- L'inceste: depuis février 2010 l'inceste est spécifiquement mentionné dans le code pénal. Il était jusqu'alors considéré comme une circonstance aggravante des crimes et délits sexuels.



Définition de l'agression sexuelle

Autres agressions sexuelles:

Tous autres faits d'attouchement de contraintes sexuelles commis sans acte de pénétration. Ils étaient désignés auparavant sous le nom d'attentat à la pudeur. Ils doivent être commis avec violence, contrainte, menace et surprise.

- Peines: jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 75000 euros d'amende. S'agissant de l'atteinte sans violence, contrainte, menace ou surprise commise par un MAJEUR sur un MINEUR de – de 15 ans constitue une infraction puni de 5 ans et 75000euros d'amende.



Quelques chiffres en France

Source INSEE-ONDRP enquête « cadre de vie et sécurité » de 2010 à 2012

- Entre 2010 «et 2012, 83000 femmes sont victimes de viol ou tentative de viol par an (0,5% des femmes), 83% connaissent leur agresseur:
- 31% connaissent l'auteur
- 31% sont les conjoints actuels
- 21% font partie du ménage mais ne sont pas le conjoint
- 17% des auteurs sont inconnus
- 11% des victimes portent plainte, 13% font des mains courantes.



Définition traumatique du viol

- 66% des victimes d'agression sexuelle présentent un **état de stress post traumatique** qui est un trouble anxieux spécifique qui survient après un événement traumatique patent qui entraîneraient des signes évidents de détresse chez la plupart des individus. Après un événement qui, par sa soudaineté, son caractère imprévisible, inimaginable et au delà indicible, déborde les capacités défensives, ne parvient pas à faire sens et désorganise l'histoire de la victime, désormais collée au miroir de l'acte et du silence.



Définition traumatique du viol

- Les échelles de PTSD considèrent le viol comme un stress majeur.
- Il faut noter que les troubles psychologiques consécutifs aux agressions surviennent toujours après une phase de latence (de rumination) qui peut parfois être longue. Cependant dans 87% des cas les PTSD sont quasiment immédiates.



Parcours des victimes

- Suite à l'agression la victime va vivre de nombreuses étapes pour la procédure
 1. La plainte
 2. L'examen médical sur réquisition
 3. La confrontation si l'agresseur est connu
 4. Mise en place de soutien (juriste, psy...)
 5. La désignation d'un juge d'instruction
 6. Audition avec le juge
 7. La confrontation devant le juge



Ressentis de la victime

- Lors de l'agression
 - Sidération
 - Confrontation à la mort
 - Effroi
 - Déshumanisation
 - Sentiment d'irréalité



Ressentis de la victimes

- Suite à l'agression
 - Le morcellement et l'effondrement réduisent au silence. Il n'y a pas de parole sans corps.
 - La déréalisation : les éléments du réel sont flous.
 - Le rapport vie/mort est évanescent. Quand le langage est perdu la vie ne circule plus, en laissant la place à la mort destructrice.



Ressentis de la victimes

- La victime est marquée de l'exclusion, et ne se sent pas comme les autres.
- Culpabilité et honte envahissent la vie de la victime.

La réparation

- Besoin d'une peine de prison pour humilier l'agresseur, se venger et être reconnue comme victime innocente.



Prise en charge de la victime

Premier contact:

- La posture physique: se mettre à la hauteur de la victime sans la toucher
- La voix: Parler distinctement sur un ton calme peut rassurer et apaiser
- Informer: expliquer qui on est et que la victime est en sécurité
- Protéger : proposer de la couvrir et de la mettre en sécurité



Prise en charge de la victime

Bilan :

- Ne pas demander d'exposer les faits
- Lui demander d'indiquer les points douloureux et les plaies
- Expliquer le pourquoi de vos questions et de vos actes

Prise en charge de la victime

- **Le contact physique:** le contact se fait toujours après en avoir avisé la victime et dans le respect selon la situation (lieu, culture, agression...)
- **L'écoute:** L'écoute permet de reconnaître la victime dans sa singularité en évitant de lui donner l'impression d'être un simple objet.
- **La fin de l'intervention:** Expliquer que votre rôle prend fin mais qu'il sera relayé par la suite: milieu hospitalier, médecin, téléphonie sociale...



Prise en charge de la victime par le psychologue

- Elle doit prendre en compte la personne en souffrance et non uniquement le traumatisme.
- Ecoute empathique.
- Recueillir les propos de la victime de manière respectueuse et non suggestive.
- Prendre en compte les circonstances de l'agression.



Conclusion

- Les victimes de violences sexuelles ont perdu tout sentiment de sécurité voire leur place de sujet. L'agresseur les a considéré comme simple objet .
- Elles ont besoin d'humanité et de protection pour revenir dans un mouvement de vie.

